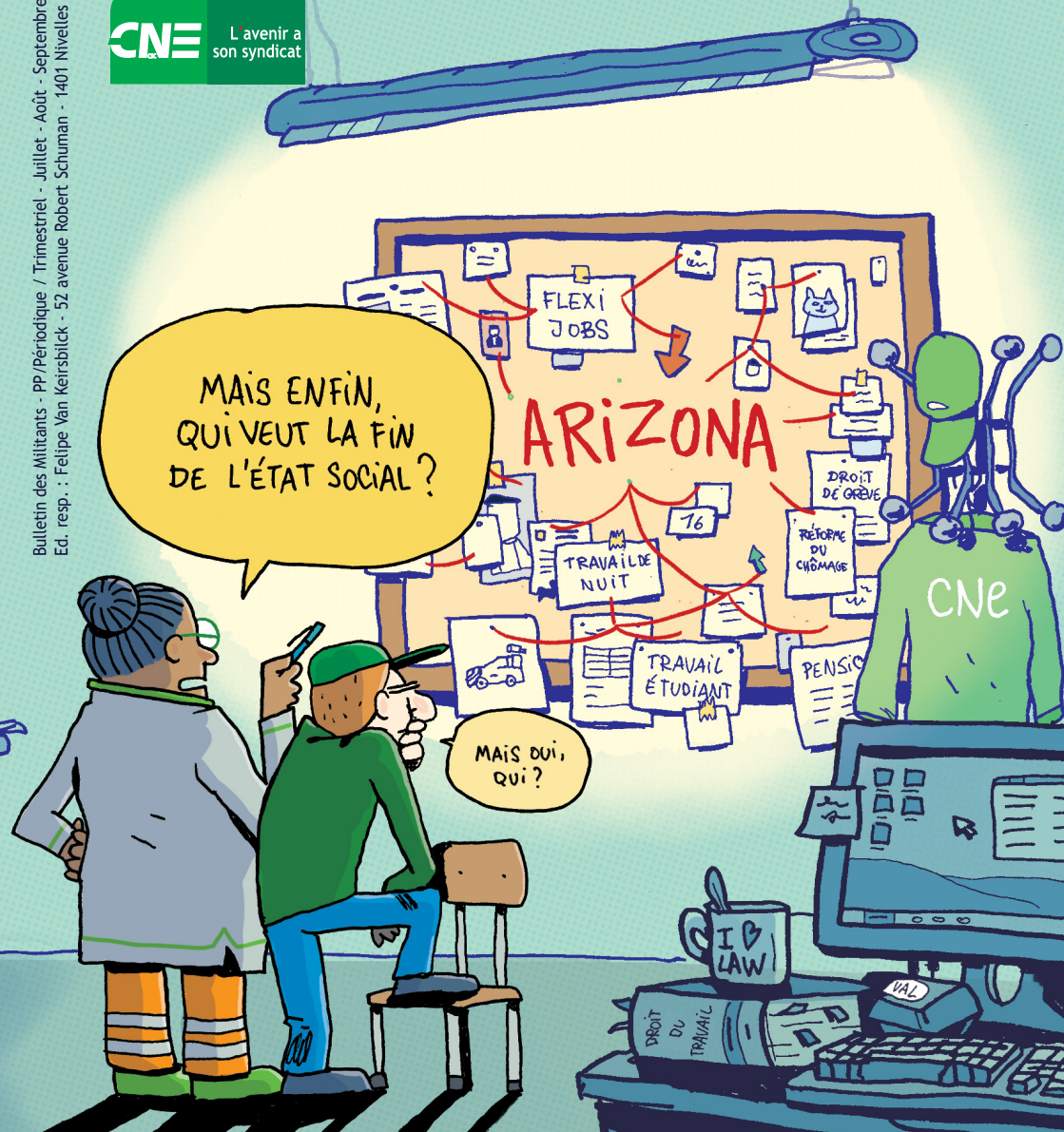


Formations des militantes et militants CNE-2026-2027



MAIS ENFIN,
QUI VEUT LA FIN
DE L'ÉTAT SOCIAL ?

MAIS OUI,
QUI ?

Table des matières

Edito	4
Mode d'emploi	6
Formations pour les candidats non élus	
Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2024	9
Formations pour les nouveaux élus	
Pour les nouveaux élus au CPPT	11
Pour les nouveaux élus au CE	12
Pour les nouveaux délégués syndicaux	13
Formations pour les chevronnés	
Tronc commun CNE	15
Les luttes syndicales, d'hier à aujourd'hui	16
IEF 1	17
IEF 2	18
IEF Non Marchand	19
Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT	20
Méthodologie juridique	21
Initiation en Bureautique - Outlook, Excel, Word	22
Initiation en Bureautique - Teams, Zoom, PowerPoint	23
Améliorer son écriture	24
Négocier en entreprise	25
Préparer et animer une assemblée	26
S'affirmer adéquatement dans le conflit	27
Formation Canva : créer des visuels efficaces pour l'action syndicale	28
Formation à l'action directe et à la désobéissance civile	29
Formation « Soutien à l'organisation collective (SOC) » pour les chevronnés	
Mieux impliquer les travailleurs dans notre travail syndical en entreprise	31

Autres formations pour les chevronnés

Formation pour les nouveaux juges sociaux.	33
Formation continue pour les juges sociaux	34
Master en politique économique et sociale	35
ISCO Syndical	36

Formations pour les nouveaux élus et pour les chevronnés

Formation Femmes.	39
Formations RISE & Mobilité - Santé, environnement, mobilité	41
Formation BRISE - Santé, environnement, action en entreprise.	42
Connaître les CCT en CPAE (CP 200)	43
Connaître les CCT en CP 311	44

En pratique

Congé-éducation payé	47
Libération en crédits syndicaux	53
Frais de formation	54
Contacts	58
Nos secrétaires vous remercient...	60
Formulaire d'inscription	61



Les lignes bougent

Depuis un an, un mouvement social sans précédent se développe et s'amplifie. Alors que ces gouvernements disent qu'il n'y a pas d'alternatives, les travailleurs et les citoyens leur répondent qu'il y en a. On voit que la bataille ne se mène pas seulement dans les rues, les parlements, les écoles. Elle se mène aussi dans le champ des idées. Les partis actuels au pouvoir ont une certaine idée de l'avenir, désespérante, car aboutissant à réduire la solidarité. Les citoyens ont d'autres idées. Et les expriment avec force, comme l'ont montré les grandes manifestations, les grèves et, avant l'été, la révolte des enseignants, des étudiants, des universités, des puéricultrices... Les lignes bougent. Et cela continuera en 2026 et en 2027. Les formations de la CNE fournissent des outils d'action mais aussi de compréhension pour soutenir ces luttes. La formation « tronc commun », dont le thème change chaque année, sera consacrée en 2026-2027 à l'Etat social, cet Etat qui a émergé après 1945 et dont le but est la justice sociale et de meilleurs droits pour les citoyens. Jamais cet Etat n'a semblé aussi menacé. Par quoi ? Par qui ? Depuis quand ? Avec quelles conséquences ? Ce sont les questions que l'on se posera lors de cette formation. Non pour se lamenter, mais pour ne pas mourir idiots et pour reforger nos idées et nos forces.

*Étienne Lebeau et Emmanuël Bonami,
responsables nationaux de la formation CNE*

Formations pour les nouveaux élus

Les formations « nouveaux élus » sont destinées aux personnes élues pour la première fois aux élections sociales 2024. Organisées sur un cycle de 4 ans à raison de 5, 7 ou 9 jours suivant le nombre de mandats exercés, ces formations sont mises en œuvre par les fédérations régionales de la CSC, par l'intermédiaire de l'asbl FEC. Vous y rencontrerez des militantes et militants des autres centrales de la CSC.

Formations pour les chevronnés

Pour les militantes et militants plus expérimentés ayant déjà suivi les formations « Nouveaux élus » de la FEC, que l'on appelle les « chevronnés », deux volets de formation sont organisés.

Modules intersectoriels

Ces modules visent à approfondir les compétences des représentants syndicaux, qu'ils soient actifs en délégation syndicale ou dans les CE et les CPPT.

Tronc commun de la CNE

Le tronc commun est une formation de deux jours complétant les modules intersectoriels. Suivre le tronc commun n'est pas obligatoire. Cependant, pour pouvoir bénéficier d'une libération en congé-éducation payé (CEP), il est indispensable de le suivre en complément des modules intersectoriels. Il traite en profondeur d'un thème sociopolitique, qui change chaque année. Le thème de cette année sera « Qui veut la peau de l'Etat social ? ».

Formulaire d'inscription

- L'inscription aux modules intersectoriels CNE (pages 16 à 31) peut se faire via le formulaire électronique : <https://forms.office.com/e/L6DtaQ1C6Z>
- L'inscription au moyen du formulaire papier présenté page 61 reste bien évidemment possible.



Modules pour les nouveaux élus et les chevronnés

Modules sectoriels

Il s'agit de formations abordant les questions spécifiques propres à chaque secteur de la CNE.

Modules spécifiques

Action Femmes CNE

RISE et BRISE

Les réseaux RISE et BRISE proposent des formations pour les militantes et militants qui souhaitent poursuivre des objectifs de défense de l'environnement dans le cadre de leur mandat syndical et à l'échelle de leur entreprise.

Juges sociaux

La FEC met en œuvre une formation des juges sociaux.

Modules longs

La CNE propose aussi des formations plus ambitieuses, d'une durée de plusieurs années : l'ISCO et le master universitaire organisé par la FOPES.

Formations pour les candidats non élus

Les candidats non élus lors des élections sociales ne sont pas oubliés. Les formations couvertes par le congé-éducation payé (CEP) leur sont accessibles, mais aussi les formations « nouveaux élus » dans les fédérations régionales qui disposent de suffisamment de places libres dans ces formations. Les Jeunes CSC sont à l'initiative d'un cycle de formation pour tous les non élus de moins de 35 ans.

Mode d'emploi

Pour des facilités d'écriture, nous avons utilisé le masculin, mais il est évident que chaque mention concernant des personnes s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

Chaque initiative de formation est présentée sous forme d'une fiche. Un code signalétique en facilite la lecture en soulignant les informations fondamentales.

La première information à identifier est : « à qui s'adresse cette formation ? »

Cinq cas de figure se présentent :

- Pour tous les délégués nouveaux élus aux élections sociales de 2024, au CE et au CPPT, mais aussi en DS, qu'ils soient effectifs ou suppléants.
- Pour tous les délégués chevronnés exerçant un mandat (CE, CPPT, DS) depuis plus de 4 ans.
- Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2024.
- Formation « Soutien à l'organisation collective (SOC) » pour les chevronnés
- Autre formation pour les chevronnés
- Pour tous les délégués chevronnés (CE, CPPT, DS) exerçant un mandat depuis plus de 4 ans, mais aussi pour les nouveaux élus.

NB : Certaines formations s'adressent à plusieurs publics différents.

La seconde information est le logo qui indique l'opérateur de formation :



CNE



CNE Action femmes



FEC



RISE



CIEP/ISCO



FOPES



Jeunes CSC



Brise

www.brise-environnement.be

Chaque fiche comporte aussi, autant que possible, une synthèse des objectifs et des contenus, les intervenants, les informations concernant les dates et lieux de formation, les modalités de libération des obligations professionnelles pour pouvoir participer à la formation en question et la personne de contact pour s'inscrire à la formation.

Formations pour les candidats non élus

Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2024

Public

Candidats aux élections sociales 2024 qui n'ont pas été élus (« nouveaux militants »).

La FEC propose dans la plupart des régions des formations pour les candidats non élus. Selon les régions, les formules varient : soit l'intégration de candidats non élus dans les formations de nouveaux élus (délégués syndicaux, CE, CPPT), soit l'organisation de formations spécifiques intitulées pour « nouveaux militants ».

Pour les candidats non élus de moins de 35 ans, les Jeunes CSC proposent un cycle de formation de quatre ans, à raison de 4 à 8 journées par an. Le but de cette formation est de préparer les jeunes à représenter leurs collègues et à jouer le rôle de relais entre les jeunes de leur entreprise et le syndicat.

Objectifs

Pour les modules FEC : voir les formations pour nouveaux élus.

Pour les formations des Jeunes CSC, divers thèmes sont abordés : les valeurs et structures de la CSC, les structures sociales en Belgique, les enjeux internationaux. La formation travaille aussi les capacités de communication, d'animation de groupes et de prise de responsabilité.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels de la FEC et de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via les Jeunes CSC ou la FEC de votre région ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 58.

Le responsable des Jeunes CSC de la région de votre entreprise ; voir liste en page 59.

Votre permanent CNE.

Dates et lieux

Se référer aux offres de formation des Jeunes CSC et de la FEC de la région de votre entreprise.

Formations pour les nouveaux élus

Pour les nouveaux élus au CPPT

Public

Représentants des travailleurs au CPPT, élus comme effectifs ou suppléants pour la première fois en 2024. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

Objectifs

Trois journées

- durabilité et transition juste dans l'entreprise
- renforcer l'équipe syndicale : affiliation, militantisme et communication avec le personnel
- surveillance de la santé des travailleurs, TMS, produits dangereux
- accidents de travail, réintégration des malades de longue durée

De plus, la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la fiscalité.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 58.
Votre permanent CNE.

Dates et lieux

Se référer aux offres de formation de la FEC de la région de votre entreprise.

Pour les nouveaux élus au CE

Public

Représentants des travailleurs au CE, élus comme effectifs ou suppléants pour la première fois en 2024. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

Objectifs

Trois journées

- durabilité et transition juste dans l'entreprise
- renforcer l'équipe syndicale : affiliation, militantisme et communication avec le personnel
- « l'emploi dans tous ses états » - jeu Cork'Evino (sous-traitants, intérimaires, freelancers, etc.)
- informations non financières
- formation des travailleurs, CCT sur l'introduction des nouvelles technologies, transitions professionnelles

De plus, la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la fiscalité.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 58.
Votre permanent CNE.

Dates et lieux

Se référer aux offres de formation de la FEC de la région de votre entreprise.

Pour les nouveaux délégués syndicaux

Public

Représentants des travailleurs en délégation syndicale, comme effectifs ou suppléants pour la première fois en 2024. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

Objectifs

Trois/quatre journées

- durabilité et transition juste dans l'entreprise
- renforcer l'équipe syndicale : affiliation, militantisme et communication avec le personnel
- temps de travail, durée, flexibilité, crédits-temps, RCTT...
- une 4^{ème} journée est prévue pour les DS dans des entreprises de moins de 100 travailleurs

De plus, la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la fiscalité.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 58.
Votre permanent CNE.

Dates et lieux

Se référer aux offres de formation de la FEC de la région de votre entreprise.

Formations pour les chevronnés

Le tronc commun est complémentaire aux formations thématiques
pour les chevronnés reprises aux pages 16 à 31

Tronc commun CNE

Qui veut la peau de l'état social ?

Déroulement

Chaque militant qui suit un module intersectoriel CNE (cf. pp. 16-31) a la possibilité de suivre en plus ces deux journées de formation tronc commun CNE. Le tronc commun regroupe donc un grand nombre de militants CNE (plus d'une centaine). Le tronc commun alterne des séquences ex cathedra et des discussions et travaux en petits groupes (ateliers).

Public

Les militants chevronnés inscrits à un module de l'offre intersectorielle CNE.

Objectifs

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, dans les pays industrialisés, apparaît une forme nouvelle d'Etat marquée par plus de justice sociale, de solidarité, de droits pour les travailleurs. Cet Etat, c'est l'Etat social encore appelé l'Etat-providence. Il repose sur un financement par les entreprises, via les cotisations sociales, et par l'Etat, via l'impôt progressif, et vise à répondre aux besoins de l'ensemble de la population par divers grands systèmes sociaux : Sécurité sociale, services publics et non marchands, entreprises publiques, réglementation stricte des entreprises. Loin d'être parfait, cet Etat nécessite d'être sans cesse amélioré. Cependant, c'est l'inverse qui se produit aujourd'hui, l'Etat social subissant des attaques frontales des partis actuellement au pouvoir. Dans cette formation, nous ferons le point sur ce qu'est l'Etat social, sur ses mécanismes et ses logiques, mais aussi sur les logiques des gouvernements actuels et les manières d'y résister.

Intervenants

Plusieurs intervenants extérieurs et les permanents du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61 (cocher la case en bas du formulaire proposant la participation au tronc commun).

Dates et lieu

2 jours de tronc commun
Secrétariat national Nivelles
14/04, 15/04
09h00 à 17h00

Les luttes syndicales, d'hier à aujourd'hui

Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT et CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

Journée 1

Stratégies syndicales en Belgique : une histoire du rapport de force

Comment les syndicats ont-ils construit leur pouvoir et adapté leurs modes d'action depuis le XIXe siècle ? Des premières luttes ouvrières à l'institutionnalisation de la concertation sociale, en passant par les grandes mobilisations et le Pacte social, cette journée propose de comprendre la naissance des syndicats et l'évolution de leurs moyens d'actions et stratégies. Une plongée dans l'histoire pour nourrir la réflexion sur les défis et les formes d'action syndicale d'aujourd'hui.

Journée 2

Comprendre l'évolution des classes sociales pour penser l'action syndicale

Comment les classes sociales se sont-elles transformées depuis la révolution industrielle ? D'une division en classes sociales bien distinctes aux nouvelles formes de salariat et de précarité, cette journée propose de comprendre les mutations du monde du travail et leurs conséquences sur les solidarités collectives. Une réflexion pour penser l'action syndicale d'aujourd'hui et de demain.

Intervenant

Julien Tondeur (CARHOP).

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

31/03, 07/04

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

IEF 1

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise, les informations économiques et financières délivrées au conseil d'entreprise pour les exploiter syndicalement. Il s'agit de découvrir en deux jours, par le jeu de l'entreprise, ce que signifie un bilan, l'actif et le passif, le compte de résultats, les charges et produits, la valeur ajoutée.

Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

17/11, 18/11

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

IEF 2

Eléments d'analyse économique, financière et syndicale des sociétés commerciales

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Il est obligatoire d'avoir suivi précédemment soit la formation FEC en CE, soit le module « IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l'entreprise » pour pouvoir s'inscrire à cette formation. Formation intersectorielle.

Objectifs

Connaître les obligations comptables de l'entreprise et le rôle du réviseur d'entreprise. Connaître les principaux indicateurs permettant d'évaluer la santé économique, sociale et financière de l'entreprise. Examen des comptes annuels réels, sur base des comptes des entreprises dans lesquelles travaillent les militants en formation.

Chaque militant doit apporter les comptes annuels de son entreprise.

Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

31/03, 01/04

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

IEF Non Marchand

Comprendre les comptes annuels dans le secteur Non Marchand

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation sectorielle.

Objectifs

Utiliser les informations économiques, financières, le bilan social de son entreprise pour poser les bonnes questions au CE et développer ses stratégies syndicales dans l'entreprise.
Connaître les obligations comptables et le rôle du réviseur d'entreprise.

Chaque militant doit apporter les comptes annuels de son entreprise.

Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

16/02, 17/02

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT

Public

Représentants chevronnés en CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

La loi sur le bien-être au travail a 30 ans : évaluation critique de ses effets, pertinence pour faire face aux nouvelles évolutions : digitalisation, IA, télétravail, précarité, vieillissement. Réintégration des malades de longue durée 3.0 : retour sur un an d'application. Il s'agira de permettre aux délégués CPPT de comprendre et d'assumer pleinement leur rôle dans la politique de réintégration des travailleurs en incapacité de longue durée. Après un rappel du cadre légal belge et des acteurs impliqués (employeur, médecin du travail, travailleur), l'accent est mis sur l'évaluation du TRI 3.0 et sur la place spécifique du CPPT comme organe de surveillance, d'analyse et de prévention.
Bien-être au travail et statuts précaires - Focus sur les flexijobs et liens avec le bien-être au travail.

Intervenant

Mustapha Azzizi, service formation de la CSC de Bruxelles.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat national Nivelles
16/11, 17/11
14/04, 15/04
09h00 à 17h00

Méthodologie juridique

Articulation des sources de droit social et méthodes de recherche et d'utilisation des sources

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Le module de formation a pour objectif de permettre aux délégués d'identifier, hiérarchiser, manipuler et retrouver les différentes sources juridiques de droit social (lois, arrêtés, CCT, etc.), afin d'aider les délégués à porter un regard juridique sur les situations auxquelles ils sont confrontés. Divers outils de recherche juridique sont aussi présentés, notamment les outils informatiques gratuits. Outre les exercices de recherche qui seront proposés, la deuxième journée sera consacrée à une thématique juridique spécifique.

Intervenants

Jean-François Libotte et Bénédicte Canivez, permanents du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

09/02, 10/02

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

Initiation en Bureautique

Outlook, Excel, Word

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

Objectifs

Il s'agit d'une initiation aux outils les plus couramment utilisés en bureautique dans le travail syndical. Une journée pour le traitement de texte Word, une journée pour le tableur Excel et une journée pour la messagerie et l'utilisation de moteurs de recherche.

Intervenant

Jean-Louis Brabant de l'asbl Microbus.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieux

Groupe I

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

01/02, 10/02, 11/02

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

Groupe II

3 jours + 2 jours de tronc commun

CSC Bouge

10/05, 11/05, 24/05

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

Initiation en Bureautique

Teams, Zoom, PowerPoint

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

Objectifs

Teams, Zoom et Powerpoint sont devenus des outils incontournables dans notre vie syndicale et/ou professionnelle. S'inscrire à la formation permettra de comprendre les interfaces Teams et Zoom, créer une réunion, partager des fichiers, partager un écran, apprendre à bien communiquer sur les plateformes, utiliser des plans B en cas de problème technique, créer des fichiers PowerPoint.

Intervenant

Jean-Louis Brabant de l'asbl Microbus.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

18/01, 25/01

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

Améliorer son écriture

Prise de notes, PV, synthèses et autres écrits professionnels

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Ces trois jours permettront d'aborder les questions de fond (qu'écrire) ? et de forme (comment l'écrire ?) à partir de textes produits par les participants et d'exercices d'ateliers d'écriture.

Cette formation permettra :

- d'expérimenter différentes façons d'entrer en écriture, seul ou à plusieurs
- d'améliorer sa pratique individuelle : structurer son texte, aller à l'essentiel, débusquer l'implicite, utiliser le jargon à bon escient, argumenter, viser l'inclusivité tout en restant compréhensible, adapter son propos à son destinataire...
- de réfléchir collectivement aux conditions d'écriture dans les organisations et à la place de l'intelligence artificielle
- de partager des outils et expériences
- de (re)trouver le goût d'écrire

Intervenante

Marjorie Paternostre. Linguiste, formatrice et coordinatrice de formation en éducation permanente au CESEP.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

03/06, 10/06, 24/06

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

Négociier en entreprise

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Préparer sa négociation en entreprise en vue d'améliorer les droits des travailleurs et de faire avancer le projet syndical. La formation vise à faire maîtriser toutes les étapes du processus de négociation : définition des objectifs, élaboration du cahier de revendications, renforcement du rapport de force, concrétisation des accords.

Intervenante

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

08/04, 20/05

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

Préparer et animer une assemblée

Public

Représentants chevronnés, principalement en DS. Formation intersectorielle.

Objectifs

Améliorer sa capacité à préparer une assemblée de travailleurs. Identifier clairement la fonction (information, consultation, décision) et s'organiser en conséquence. Présider et animer l'assemblée. Jeux de rôle et analyse.

Intervenante

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

18/03, 13/05, 18/06

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

S'affirmer adéquatement dans le conflit

Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT ou CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

En partant de l'expérience des participants, la formation permet à chacun de faire le point sur sa manière d'être en conflit et de s'affirmer dans son travail syndical au sein de l'entreprise. Elle aide à développer son assertivité dans les situations potentiellement conflictuelles de l'entreprise, des relations aux supérieurs hiérarchiques aux relations avec les membres de l'équipe syndicale. La formation aborde divers contenus relatifs aux attitudes de communication et privilégie les méthodes actives (travaux de groupe, mises en situation, échanges d'expérience...).

Intervenant

Gilles Lefebvre de l'asbl La Balle Magique.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

07/12, 17/12, 18/12

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

Formation Canva : créer des visuels efficaces pour l'action syndicale

Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT ou CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

La communication syndicale est essentielle pour le travail de terrain des délégués. Communiquer en tant que délégué, c'est avoir toujours en tête les objectifs d'organiser les travailleurs pour pouvoir nourrir le rapport de force en entreprise.

Dans cette formation, vous apprendrez :

- à situer les objectifs de votre communication au cœur de la construction du rapport de force dans l'entreprise :
 - connaître votre entreprise et vos collègues
 - vous faire connaître
 - informer le personnel
 - collecter la parole du personnel
 - ... embarquer vos collègues avec vous pour passer à l'action et obtenir des avancées
- à cibler vos objectifs de communication pour mener à l'action collective
- à créer des formulaires pour recueillir l'avis de vos collègues
- à réaliser des tracts et des affiches de manière théorique et pratique
- à utiliser un outil de mise en page (CANVA) pour faire des créations

Intervenantes

Alice Mazy, responsable Communication CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

12/01, 19/01

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

Formation à l'action directe et à la désobéissance civile

Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT et CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

En quoi les stratégies d'actions directes et/ou de désobéissance civile peuvent-elles servir à la lutte syndicale ? Comment s'en servir pour mener des actions qui attirent l'attention du grand public et qui pèsent réellement sur le rapport de force ? Ce module présente, entre autres, différents exemples d'actions et les différentes étapes de préparation (repérage, les rôles à prévoir, préparation du matériel, communication...), les risques juridiques associés ainsi que différentes techniques réalisables en action.

Intervenants

Adeline Chabotier et Johan Verhoeven (formateurs et activistes).

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

11/02, 18/02

14/04, 15/04

09h00 à 17h00

Formation « Soutien à l'organisation collective (SOC) » pour les chevronnés

Mieux impliquer les travailleurs dans le travail syndical en entreprise

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT (avoir suivi la formation aux mandats FEC)

Objectifs

- Dans l'entreprise, vous êtes confrontés à l'indifférence et au défaitisme des travailleurs (« je paie une cotisation syndicale, mon délégué n'a qu'à aller à la manif ! ») : comment aller les rechercher pour faire syndicat avec eux ?
- Comment augmenter l'affiliation au sein de l'entreprise ?
- Comment structurer votre action syndicale pour être efficace, obtenir des victoires et donner envie à un maximum de personnes de vous rejoindre ?

Construisez un plan pour gagner tout au long de l'année sociale avec votre équipe.

Attention !

- L'accord du permanent est nécessaire. Il est obligatoire de s'engager à suivre l'ensemble de la formation et à faire des aller-retours avec son équipe syndicale.
- Les Groupes 1 et 3 sont ciblés sur l'équipe syndicale : l'inscription de deux personnes d'une même équipe syndicale est exigée.
- Le Groupe 2 est réservé aux délégués isolés, seul délégué CNE dans leur entreprise.

Intervenante

Gaëlle Demez, permanente Soutien à l'Organisation Collective à la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 61.

Dates et lieux

4 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles - CSC Liège

14/04, 15/04, 09h00 à 17h00

Groupe 1 par équipe (2 à 3 délégués

de la même équipe) - Nivelles

03/11, 03/12, 17/12, 11/02

Groupe 2 pour les délégués isolés - Nivelles

19/11, 07/01, 04/02, 01/04

Groupe 3 par équipe (2 à 3 délégués

de la même équipe) - Liège

14/01, 18/02, 25/03, 20/05

Autres formations pour les chevronnés

Formation pour les nouveaux juges sociaux

Public

Nouveaux juges, nouveaux conseillers sociaux et juges sociaux n'ayant jamais suivi cette formation.

Objectifs

Connaître les différents aspects du rôle de juge ou conseiller social. Avoir un premier aperçu d'un délibéré « de l'intérieur » et s'éprouver dans l'exercice. Identifier ce à quoi il faut penser avant/pendant/après la prise en délibéré.

Intervenant

A déterminer.

Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

Personne de contact

Sophie Ingabire - FEC +32 2 244 39 28 - singabire@fecasbl.be

Date et lieu

CSC Bouge

16/12

09h30 à 16h00

Formation continue pour les juges sociaux

Public

Les délégués exerçant un mandat de juge ou de conseiller social.

Objectifs

Analyse et suivi de la législation et de la jurisprudence en matière de droit social. Travail en vue d'une meilleure efficacité dans l'exercice de la fonction. Si les participants à la formation ont des suggestions de thèmes, ils peuvent les adresser en amont de la formation à Sophie Ingabire.

Intervenante

France Lambinet (chômage).

Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

Personne de contact

Sophie Ingabire - FEC +32 2 244 39 28 - singabire@fecasbl.be

Dates et lieu

CSC Bouge

20/01 (thème à déterminer), 13/05 (chômage)

09h30 à 16h00

Master en politique économique et sociale

Public

Citoyens soucieux d'agir pour plus de justice et de solidarité, dans la vie économique et sociale.

Objectifs

Créée par le Mouvement Ouvrier Chrétien et l'Université catholique de Louvain, la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) est le résultat d'une volonté d'ouverture de l'Université vers l'extérieur. L'objectif est à la fois de démocratiser l'accès au savoir et de former. Depuis 1974, la FOPES organise un second cycle universitaire (un Master) en Politique économique et sociale, en 3 ans, à horaire décalé et avec des activités partiellement décentralisées. Le programme est conçu principalement pour des adultes qui poursuivent des activités sociales, familiales, professionnelles, en même temps que les études. De là vient le nom de faculté « ouverte ». La formation met l'accent sur l'utilité des apports théoriques pour l'action, qu'elle soit sociale, culturelle, politique, associative, citoyenne, etc. La volonté est de relier les pratiques des étudiants et les savoirs qui en émergent, aux théories présentées par les enseignants. A l'occasion du mémoire, par exemple, chaque étudiant est invité à choisir une question de recherche, issue de son expérience, qu'il s'agira de confronter aux apports théoriques qui auront fait l'objet de la formation. Cet intérêt pour l'action explique le nom de « politique » économique et sociale.

Libération

Les cours à la FOPES peuvent être suivis sous couvert du congé-éducation payé. Ils sont reconnus au titre de formation universitaire.

Personne de contact

L'investissement important, sur plus de 3 années, suppose une réflexion du militant avec son équipe dans l'entreprise et avec son permanent. Dans certaines conditions, la CNE intervient forfaitairement (350 €/an) dans les frais occasionnés par l'inscription à la FOPES. Pour obtenir cette intervention, il faut introduire la demande auprès de votre permanent.

Renseignements : secrétariat FOPES 010 47 39 07/08 - info-fopes@uclouvain.be

<https://uclouvain.be/fr/facultes/espo/fopes>

Dates

Les cours se déroulent soit en journée et en soirée en semaine, soit le samedi. Ils démarrent en septembre de chaque année et s'organisent en trois groupes.

ISCO Syndical

(Animateur en action politique, sociale et culturelle)

Public

Délégués de tous les secteurs, au minimum dans leur second mandat.

Objectifs

Cette formation s'adresse à ceux qui souhaitent s'engager davantage dans leur action syndicale et qui sont désireux de prendre plus de responsabilités dans leur entreprise, leur secteur ou le mouvement syndical en général. Le programme des cours a pour objectif de développer les capacités d'analyse personnelle, ainsi que les capacités d'organiser l'action collective. Les méthodes mises en œuvre visent l'implication maximale des participants à travers des travaux personnels et de groupe qui assurent le lien constant entre l'analyse et l'action syndicale. Les matières traitées vont du droit social à l'économie en passant par l'histoire, la sociologie, l'action collective, la méthode et la philosophie. Cette formation est similaire à celle d'animateur en action collective politique, sociale et culturelle.

Intervenants

Les équipes pédagogiques sont constituées de permanents de la CNE, mais aussi de collègues de la FEC, de l'ISCO, du monde universitaire, ainsi que d'autres partenaires qui contribuent à élargir le champ d'analyse et de réflexion.

Libération

Congé-éducation payé et crédit syndical. Cette formation est reconnue comme formation professionnelle.

Personnes de contact

Responsable formation : **Emmanuel Bonami** - 067 88 91 63

emmanuel.bonami@acv-csc.be

Secrétariat : **Florence Boisart** - 067 88 91 93 - florence.boisart@acv-csc.be

Dates et lieu

La formation se déroule sur 3 ans (certificat du MOC) à raison de 21 jours chaque année. Un groupe démarre chaque année à la rentrée sociale. Les formations se déroulent le lundi à Namur.

Notes

Autres formations pour les chevonnés

Formations pour les nouveaux élus et les chevronnés



Formations régionales Femmes en collaboration avec les Femmes CSC

« Des enjeux de lutte pour le droit des femmes aux enjeux du syndicalisme au féminin »

Public

Militantes qui veulent se former aux questions de l'articulation entre féminisme et syndicalisme.

Objectifs

Construire des bases en terme de savoirs et de savoirs-faire pour agir syndicalement en entreprise en faveur de l'égalité de genre. Nous analyserons les violences faites aux femmes et les outils pour réagir. Nous analyserons la place des femmes dans les mobilisations sociales, notamment dans le cadre des journées d'action de Mirabal et du 8 mars. Nous passerons en revue les différentes vagues féministes et nous réfléchirons à la manière dont nous pouvons tirer des enseignements des luttes historiques des femmes. Nous envisagerons des moyens concrets de combattre le sexisme par notre travail syndical en entreprise.

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact - Inscription

Bruxelles - Brabant wallon - Evelyne Magerat

Pour vous inscrire, envoyez un mail au plus tard mi-septembre à nathalie.evrard@acv-csc.be avec « Formation Femmes » en objet

Namur-Luxembourg - Virginie Wegimont

Pour vous inscrire, envoyez un mail au plus tard mi-septembre à valerie.hardenne@acv-csc.be avec « Formation Femmes » en objet

Liège-Verviers-Eupen - Stéphanie Van Langeveld

Pour vous inscrire, envoyez un mail au plus tard mi-septembre à virginie.dressen@acv-csc.be avec « Formation Femmes » en objet

Hainaut - Elisabeth Lovecchio

Pour vous inscrire, envoyez un mail au plus tard mi-septembre à meredith.santarossa@acv-csc.be avec « Formation Femmes » en objet

Dates et lieux

Pour Bruxelles/BW

Jour 1 : 05/11 à Bouge
Jour 2 : 10/12 à Nivelles
Jour 3 : 21/01 à Bouge
Jour 4 : 09/04 à Nivelles
Jour 5 : 10/06 à Nivelles

Pour le Hainaut

Jour 1 : 05/11 à Bouge
Jour 2 : 04/12 à Mons
Jour 3 : 21/01 à Bouge
Jour 4 : 13/04 à Mons
Jour 5 : 10/06 à Nivelles

Pour Namur/Lux

Jour 1 : 05/11 à Bouge
Jour 2 : 02/12 à Bouge
Jour 3 : 21/01 à Bouge
Jour 4 : 02/04 à Bouge
Jour 5 : 10/06 à Nivelles

Pour LVO

Jour 1 : 05/11 à Bouge
Jour 2 : 11/12 à Liège
Jour 3 : 21/01 à Bouge
Jour 4 : 06/04 à Liège
Jour 5 : 10/06 à Nivelles

Formation RISE & Mobilité - Santé, environnement, mobilité

Public

Militants et délégués, membres d'équipes syndicales soucieuses d'intégrer l'environnement et la mobilité dans leur action syndicale.

Objectifs

Introduction aux enjeux environnementaux dans l'entreprise, à la mobilité durable et aux liens avec la santé. Déplacements domicile-lieu de travail. Visite d'entreprise engagée dans la durabilité. Liens avec les différents mandats syndicaux.

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical, en accord avec le permanent.

Personnes de contact

Victoria Pire : Victoria.pire@fecasbl.be ou Virginie Thirifays : vthirifays@fecasbl.be

Dates et lieu

Possibilité de choisir entre deux sessions :

Centre de formation CSC Bouge

Soit les 29/09, 08/10, 05/11 et 24/11

Soit les 15/10, 10/11, 19/11, 26/11

Formation **BRISE**

Santé, environnement, action en entreprise

Public

Militants ayant suivi la formation de base.

Objectifs

Alimentation & air

- Alimentation durable (pesticides, impacts environnementaux,...)
- Qualité de l'air (polluants, santé respiratoire)

Eau & cadre de vie

- Eau (pollution, santé, consommation)
- Urbanisation (bruit, espaces verts, mobilité douce)

Déchets & action

- Déchets (plastiques, toxicité, gestion)

Plan d'action concret par entreprise.

Libération

En crédit syndical ou en congé-éducation payé, en accord avec votre permanent.

Pour les délégués travaillant en Flandre, seule la libération syndicale est possible en accord avec votre permanent.

Personnes de contact

Brise Bruxelles : Brise.Bruxelles@acv-csc.be

Dates et lieux

CSC de Bruxelles, rue Pléтинckx

07/12, 08/12, 09/12.

La date de la 4^{ème} journée est à préciser.

Connaître les CCT en CPAE (CP 200)

Public

Les militants de la commission paritaire 200. Pour les chevronnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu.

Objectifs

Parfaire ses connaissances des conventions sectorielles en CP 200 :

- Où chercher l'information ?
- Quels sont les outils et ressources à disposition ?

Compréhension et utilisation des principales conventions sectorielles (rémunération, temps de travail, formation, fonctionnement de la délégation syndicale) :

- Leur application en entreprise et comment négocier des améliorations ?
- Connaissance du secteur et du fonctionnement syndical

Intervenants

Multiplés, coordination : **Claude Lambrechts** - Secrétaire nationale CNE

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Dates et lieu

Secrétariat national CNE

21/01, 18/02, 18/03, 08/04

De 9h à 17h

Connaître les CCT en CP 311

Public

Les militants de la commission paritaire 311. Pour les chevronnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu.

Objectifs et Programme

Un nouveau cycle de formation s'organisera en 2026 sur les Conventions collectives de la CP 311 et les éléments juridiques interprofessionnels qui impactent les travailleurs de cette CP. Quatre journées sont programmées. Nous y aborderons notamment les questions liées à la rémunération, au temps de travail et les droits de la délégation syndicale.

Intervenants

Multiplés, coordination : **Myriam Djegham** - Secrétaire nationale CNE

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical.

Personne de contact

Anne Berney - 067 88 91 80 - anne.berney@acv-csc.be

Dates et lieu

Secrétariat national CNE

03/11, 12/11, 17/11, 23/11

De 9h à 17h

Notes

Formations pour les nouveaux élus et les chevronnés

En pratique

Congé-éducation payé

Le congé-éducation payé est une matière qui a été régionalisée lors de la sixième réforme de l'Etat. Depuis le 1^{er} avril 2015, ce sont les Régions wallonne, bruxelloise et flamande ainsi que la Communauté germanophone qui sont compétentes en la matière.

Pour déterminer la Région à laquelle se référer pour connaître le droit d'un travailleur, il faut tenir compte du lieu de travail effectif. C'est cette région qui attribue l'agrément à une formation et c'est à cette région que l'employeur doit adresser ses créances pour obtenir le remboursement (partiel car forfaitaire) des salaires.

La Région wallonne n'a pas modifié l'ancienne législation fédérale. Par contre, la Flandre a réformé le mécanisme qui s'appelle maintenant le congé de formation (VOV) et la Région bruxelloise vient de le faire. Ces législations sont présentées dans les pages qui suivent.

La CNE demande la reconnaissance de ses formations dans les Régions bruxelloise et wallonne, ainsi que la Communauté germanophone. La FEC fait de même. Pour la Région flamande, le mécanisme est devenu tellement restrictif sur les possibilités d'offrir des formations syndicales que, si votre lieu de travail se situe sur ce territoire, c'est le mécanisme de crédits syndicaux qui devra être utilisé pour suivre les formations de la CNE. La FEC étant reconnue dans le cadre du VOV.

Par ailleurs, une vaste réforme des incitants à la formation a été lancée par le gouvernement wallon. Celle-ci aura des incidences sur le Congé-éducation payé. Cependant, pour l'année 2026-2027, ces incidences ne devraient pas encore se faire sentir et les procédures et droits habituels liés au CEP restent donc applicables. En Région bruxelloise, aucune réforme du CEP n'est à l'ordre du jour.

C'est pourquoi il est important de stipuler sur le bulletin d'inscription votre lieu de travail effectif. En cas de problème, nous vous avertirons le plus vite possible pour envisager un autre mode de libération.

En pratique

Libération en congé-éducation payé pour Bruxelles, Wallonie et Communauté germanophone. La réglementation évoquée ci-dessous distingue deux sortes de formations : les formations générales et les formations professionnelles. Parmi l'offre détaillée dans la présente brochure, l'ISCO et la FOPES relèvent de ce point de vue de la formation « professionnelle », les autres de la formation « générale » : ceci a une importance quant au nombre d'heures de libération possible. Toutes les formations pour lesquelles le congé-éducation payé (CEP) est évoqué font l'objet d'une demande d'agrément.

Qui y a droit ?

Unité d'établissement situé en Région wallonne ou en Communauté germanophone	Unité d'établissement situé en Région de Bruxelles-Capitale
• à temps plein¹ ; • à temps partiel au moins à 4/5e temps ; • à temps partiel de moins d'un 4/5e temps sur la base d'un horaire variable (au moins à 1/3e temps) ; • à temps partiel de moins d'un 4/5e temps et d'au moins 1/2e temps sur la base d'un horaire fixe, mais uniquement pour des formations professionnelles suivies pendant les heures normales de travail.	• à temps plein ; • à temps partiel si la fraction d'occupation contractuelle représente au moins 25 % d'un emploi à temps plein²
Remarque : on peut cumuler plusieurs contrats à temps partiel auprès de différents employeurs pour obtenir le régime de travail requis.	

1. Les travailleurs occupés dans un nouveau régime de travail (sur base de La loi du 17/03/1987) sont assimilés à des travailleurs à temps plein.
2. La fraction d'occupation, telle que reprise par la DmfA du mois de septembre de l'année de formation (ou du mois de début de la formation lorsque celle du mois de septembre ne permet pas d'ouvrir le droit) détermine le quota d'heures de congé-éducation payé pour l'ensemble de l'année scolaire.

Combien d'heures ?

Sous réserve d'un plafond maximum par année scolaire, le travailleur peut s'absenter du travail autant d'heures que son nombre d'heures de présence effective au cours. Ce droit existe dans le principe, que ces cours coïncident ou non avec son horaire de travail. Le nombre d'heures auquel la formation donne droit dépend non seulement du type de formation, mais aussi du fait que la formation se déroule ou pas pendant le temps de travail.

Attention ! Ces plafonds s'entendent par personne et par année scolaire, pour l'ensemble des formations suivies (professionnelles, générales et de langue). Par exemple, un travailleur qui s'inscrirait à deux cours de langue différents de 50 heures chacun, n'aurait droit qu'à 80 heures (plafond annuel) sur son année. Pour les travailleurs à temps partiel, il faut appliquer une règle au prorata de l'horaire de travail :

- Sur les plafonds mentionnés dans le tableau ci-dessous (un mi-temps qui suit une formation professionnelle pendant ses heures de travail sera limité par un plafond annuel de $120/2 = 60$ heures).

Mais aussi :

- Sur le nombre d'heures prévues pour la formation (exemple : un mi-temps, qui suit une formation de 40 heures, n'a droit qu'à $\frac{1}{2} \times 40 = 20$ heures de CEP)
- Sur le nombre d'heures de présence effective au cours (un 4/5e temps qui a été présent au cours pendant 90 heures dans le cadre d'une formation ouvrant un droit à 100 heures pour un temps plein ne peut bénéficier que de $\frac{4}{5} \times 90 = 72$ heures de droit au CEP).

Dans le cadre d'une formation professionnelle, pour les travailleurs à horaire variable, il faut en plus tenir compte du fait que les plafonds sont différents selon que la formation coïncide ou non avec le temps de travail. Il peut arriver qu'une partie de la formation tombe pendant le temps de travail et une autre partie pas.

Il faudra donc effectuer là aussi une proratisation.

Région wallonne et communauté germanophone

Plafond annuel d'heures de congé-éducation payé accordé (pour un équivalent temps plein)			
Types de formation	Formations suivies		Maxima si la formation professionnelle=métier en pénurie/éducation de base/1er diplôme ESS ¹
	En dehors de l'horaire normal de travail	Coïncidant avec l'horaire normal de travail	
Formation professionnelle (excepté langue)	100	120	180
Formation générale (syndicale)	80	80	/
Formation professionnelle (excepté langue) + formation générale ²	100	120	180
Formation langue	80	80	/
Formation langue + autre formation professionnelle	100	100	180
Formation menant aux grades de bachelier et master dans un cursus de type long universitaire	120	120	180

1 A partir du 1er septembre 2012, les travailleurs ont droit au maximum à 180 heures de congé-éducation payé lorsque la formation suivie prépare à l'exercice d'un métier en pénurie, ou si la formation suivie mène à l'obtention d'un premier diplôme de l'enseignement secondaire ou une formation de base

2 Lorsque l'intéressé suit une formation professionnelle et une formation générale au cours de la même année.

Région de bruxelles-capitale¹

Plafond annuel d'heures de congé-éducation payé accordé (pour un équivalent temps plein)²		
Formation générale	80	
Formation en langue	80	Majoration à 130 pour les langues nationales, des signes ou liées à l'emploi. Majoration à 130 pour les travailleurs qui disposent au maximum du CESS
Formation professionnelle	120	Majoration à 130 pour les travailleurs qui disposent au maximum du CESS
Formation professionnelle + formation en langue	120	Majoration à 130 pour les langues nationales, des signes ou liées à l'emploi.
Formation professionnelle + formation générale	120	Majoration à 130 pour les travailleurs qui disposent au maximum du CESS Majoration à 130 pour les travailleurs qui disposent au maximum du CESS
Formation générale + formation en langue	120	Majoration à 130 pour les langues nationales, des signes ou liées à l'emploi. Majoration à 130 pour les travailleurs qui disposent au maximum du CESS
Formation professionnelle		Selon la liste annuelle d'Actiris (formations menant à un métier en pénurie). Qui mène à l'obtention du CESS Formation de base (lire-écrire-compter).
Jury central / universitaire	3 fois la durée hebdomadaire du temps de travail.	
Validation de compétences	120	L'ensemble des parcours de validation de compétences organisés par ou au sein des centres de validation agréés

1. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, l'horaire de formation (dispensée pendant ou en dehors des heures de travail) n'a plus d'impact sur le plafond maximum de congé-éducation payé.
2. Les travailleurs ont droit au maximum à 180 heures de congé-éducation payé lorsque la formation suivie prépare à l'exercice d'un métier en pénurie, ou si la formation suivie mène à l'obtention d'un premier diplôme de l'enseignement secondaire ou une formation de base.

Quelle rémunération ?

Principe : le travailleur est payé normalement pour ses heures d'absence, en même temps que son salaire mensuel.

Limitation : l'entreprise sera remboursée (environ 1 an après) sur base d'un forfait. Dès lors, elle peut (mais ne doit pas) limiter la rémunération pour les heures d'absence à hauteur de 3.751€ bruts par mois (à l'heure de la rédaction de cette brochure. Le montant 2026-2027 sera sur notre site dès sa publication par le SPF Economie).

Pour les travailleurs à temps partiel, le plafond de salaire brut est multiplié par le taux horaire. Pour un mi-temps, le plafond est donc de 1.875,50€ bruts par mois.

Procédure

Le travailleur informe son employeur de son projet de formation par la remise de l'attestation d'inscription régulière délivrée par l'organisateur de la formation. Cette remise se fait, soit de la main à la main moyennant délivrance d'un accusé de réception (signature sur un double du document ou éventuellement un reçu), soit par lettre recommandée.

En vue d'assurer la planification collective des congés, toutes les demandes relatives à une année scolaire normale (cours entre le 01/9 et le 30/6) doivent être introduites au plus tard le 31/10 de chaque année scolaire. En cas d'inscription tardive au-delà du 31/10 ou en cas d'inscription à une formation qui débute au-delà du premier octobre, la demande de congé-éducation payé se fait au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'inscription.

L'employeur ne peut s'opposer que si plus de 10 % du personnel s'absentent simultanément dans le cadre du CEP (il s'agit bien d'absences simultanées et non de formations couvrant une même période et donnant lieu à des absences alternées, par exemple sur différents jours de la semaine).

Le travailleur est protégé contre le licenciement depuis le dépôt de sa demande jusqu'au terme de sa formation (sauf motif étranger à la formation, à prouver par l'employeur). A la fin de chaque trimestre, l'organisme de formation remet une attestation d'assiduité mentionnant le nombre d'heures de présence effective au cours.

Perte du droit au congé - éducation payé

- Le travailleur qui abandonne sa formation doit le notifier à son employeur dans les 5 jours et perd son droit au CEP pour les heures postérieures à cet abandon. Ce, jusqu'à nouvelle inscription à une nouvelle formation ou jusqu'à reprise de l'ancienne formation.
- Le travailleur irrégulièrement absent pour plus de 10 % du nombre d'heures de formation effectivement organisées perd tout droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent le constat de ce dépassement.

Attention ! Sont irrégulières toutes les absences autres que celles justifiées par :

- Un certificat médical pour maladie du travailleur ou d'un membre de sa famille résidant sous le même toit.
- La grève des transports en commun.
- La grève ou maladie du professeur.
- La fermeture de l'établissement scolaire pour une raison bien définie.
- Exceptionnellement, les intempéries hivernales graves.
- L'absence justifiée pour un motif professionnel sur base d'une attestation de l'employeur.
- Petit chômage.
- Le travailleur qui a échoué 2 fois dans la même formation perd son droit au CEP pour cette formation précise.

Pour plus d'informations :

En Wallonie et en Communauté germanophone (exception au sein de la RW)

- www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-conge-education-paye.html
- Nous conseillons d'y consulter la fiche congé-éducation payé.

A Bruxelles

- <https://economie-emploi.brussels/conge-education-paye>

Libération pour le congé formation en Flandre (VOV)

La CNE ne propose pas directement des formations couvertes par le VOV. Mais si vous suivez des formations via la FEC (Alliance Bruxelles-Halle-Vilvorde-Leuven, Hainaut Occidental, etc.) et que votre lieu de travail se situe en territoire néerlandophone, alors votre formation peut se trouver sous le régime du VOV. Nous vous invitons dans ce cas à prendre contact avec le responsable régional de la FEC pour clarifier avec lui les modalités de libérations (voir page 62).

N.B.: le Fonds social de formation pour le secteur des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés (ISAJH), instance paritaire qui gère les initiatives de formation pour les groupes à risque dans les secteurs de la CP 319.02, permet, en finançant complétement le droit au CEP, quel que soit le temps de travail contractuel, mais sous certaines conditions, d'élargir le droit au CEP. S'adresser à ce sujet à son permanent.

Libération en crédits syndicaux

Dans la plupart des secteurs professionnels, les conventions collectives de travail (CCT) prévoient un certain nombre de journées destinées à la formation des représentants syndicaux, ainsi que les modalités de la libération effective (par exemple : avertir un mois à l'avance). Le tableau ci-après présente ces modalités pour les principaux secteurs employés. Si la CCT de votre secteur prévoit suffisamment de jours, c'est la meilleure solution : une fois la lettre de libération signée par votre permanent remise à votre employeur, il n'y a plus aucune formalité à remplir.

Vous êtes intégralement payé pour les journées de formation, qui sont assimilées à des journées de travail. Dans certains cas, le nombre de jours prévus par la CCT est attribué collectivement à l'équipe syndicale ; il s'agit donc de réfléchir en équipe avec votre permanent à sa meilleure affectation.

En cas de doute ou si vous ignorez les dispositions de votre CCT sectorielle, vous pouvez vous adresser à votre permanent CNE.

Si votre droit au congé syndical ne suffit pas pour une formation que vous voulez suivre, vous pouvez probablement utiliser la formule du congé-éducation payé pour autant que cette formation soit reconnue en CEP.

Frais de formation

Pour l'ensemble des formations syndicales, la CNE est guidée par le principe qu'une personne qui s'investit dans la formation ne doit pas y perdre d'argent. Il s'agit d'un principe général et non d'une règle s'appliquant absolument : les moyens de la CNE sont limités, nous ne sommes pas partisans des comptes d'apothicaires... et, en fin de compte, il n'est pas anormal que, dans certains cas, le choix de la formation, comme tout acte de militance syndicale, comporte une part d'investissement personnel.

Dans ce cadre, les règles en vigueur pour tous les frais liés à la formation syndicale sont les suivantes :

- les frais d'accueil, d'hébergement (en cas de formation résidentielle) et de repas sont pris en charge par la centrale ;
- de même, tous les documents utiles sont fournis gratuitement aux militants ;
- les frais de déplacement sont remboursés de la façon suivante :
 - transports en commun : 100% du prix, sur base du titre de transport ;
 - voiture : sur base du document rempli en séance à 0,25 €/km pour des déplacements individuels et 0,32 €/km pour des déplacements groupés.

Sauf exception explicitement annoncée, en l'occurrence pour l'Ecole syndicale, les pertes de salaire ne sont pas prises en charge par la centrale. Cela peut arriver, par exemple dans le cadre du congé-éducation payé, pour une personne dont le salaire brut dépasse le plafond de 3.751€/mois (à l'heure de la rédaction de cette brochure. Le montant 2025-2026 sera sur notre site dès sa publication par le SPF Economie) et dont l'employeur limiterait son paiement à hauteur de ce plafond.

Une intervention spécifique est prévue pour certains frais liés aux formations ISCO et FOPES si le permanent responsable de l'entreprise estime opportun cet engagement en formation.

Notes

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

Crédits d'heures conventionnels pour la formation syndicale					
CP		CCT	MB	Nombre de jours	Plafond individuel
Commerce					
202	Commerce de détail	21/12/95	09/10/89	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE/CPPT /DS)	6 jours/an
<i>En plus de la formation syndicale, la CP202 prévoit 4 jours par an (personnel administratif) ou 8 jours par an (personnel de vente) pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise (CCT 02/07/20)</i>					
311	GEVD	12/12/95	29/11/96	18 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE /CPPT /DS)	
312	Grands magasins	17/10/90	21/03/91	4 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE/CPPT /DS)	5 jours/an
<i>CCT plus favorables dans certaines entreprises ! En plus de la formation syndicale, les CP311 et 312 prévoient 3 jours par an pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.</i>					
Industrie					
207	Chimie	23/10/23	-	12 jours/2 ans par mandat effectif ou suppléant (CE/CPPT/DS)	
<i>Maximum pour 400 délégués pour tout le secteur chimie !!</i>					
209	Fabrications métalliques	30/06/72	-	10 jours/4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)	
210	Sidérurgie	23/02/01	03/05/01	7 1/2 jours par an x le nombre de candidats employés au CPPT	
217	Casinos		02/03/04	1 jour par trimestre, par effectif ou suppléant.	
219	O.C.A.				
220	Industrie alimentaire	29/04/93	27/01/94	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE/CPPT/DS)	2 semaines/an
224	Non ferreux	11/05/99	27/11/99	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE/CPPT/DS)	2 semaines/an
326	Gaz/Electricité	02/03/89	02/06/89	DS : 10 jours/an par personne - CE/CPPT : 5 jours/an par personne	-

Non Marchand					
CP		CCT	MB	Nombre de jours	
318		21/01/2008	10/09/2008	40h par an par mandat effectif par équipe (CE/CPPT/DS)	
319 RW/FWB/CG		12/12/2009	14/10/2010	10 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)	
319 RBXL		29/06/2023		20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)	
329		02/05/2022		8 jrs pour 4 ans par mandat (DS)	
330 COCOM		13/06/2022	05/05/2023	20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)	
330 RW		13/06/2022	23/05/2023	20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)	
330 Fédéral		13/09/2021	13/12/2022	20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)	
332		11/05/2009	18/08/2010	10 jrs pour 4 ans par mandat (CE/CPPT/DS)	
337		07/07/2020	13/04/2021	10 jrs pour 4 ans par mandat (DS)	
Finances					
CP		CCT	MB	Nombre de jours	Plafond individuel
306	Assurances	24/05/77	23/07/76	4 jours par an par mandat eff. (CE/CPPT/DS)	10 jours/an
310	Banques	06/07/74	09/10/74	Crédit de jours de formation sur base annuelle égale à 9% de l'effectif total des travailleurs occupés avec un min. de 15 jours pour les entreprises qui comptent 150 travailleurs et plus. 10% dans les autres cas. Partage entre les organisations syndicales au prorata de leurs résultats aux élections sociales	-
Autres					
200	CPAE	09/07/97	04/09/98	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE/CPPT/DS)	2 semaines/an
226	Transport & logistique	02/03/98	25/12/99	le temps nécessaire	-
	Universités	Accords université par université. A l'UCL : 1 jour de formation par an par personne.			
	Mutualités Chrétiennes	07/12/95		10 jours pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)	2 semaines/an

Contacts

A la FEC

Brabant wallon

Blanche Garcia • 0475 42 54 61
bw@fecasbl.be

Bruxelles

Dunia El Khamli • 02 557 80 59
bx@fecasbl.be

Charleroi Sambre et Meuse

Aurélié Courtois • 071 23 09 84
ch@fecasbl.be

Mons • La Louvière

065 37 25 52
mo@fecasbl.be

Hainaut occidental

Kara Delrue • 069 88 07 3
ho@fecasbl.be

Namur • Dinant

Denis Gégoire • 081 25 40 00
na@fecasbl.be

Luxembourg

Jean Noël • 063 24 20 33
lu@fecasbl.be

Liège • Verviers • Ostbelgien

Thomas Gérard • 04 340 72 32
li@fecasbl.be

A la CNE

Secrétariat national

Pour les formations chevronnés
 Isabelle Puvrez • 067 88 46 94
isabelle.puvrez@acv-csc.be

Pour l'école syndicale

Florence Boisart • 067 88 91 93
florence.boisart@acv-csc.be

Responsables

Emmanuel Bonami • 067 88 91 63
emmanuel.bonami@acv-csc.be
 Étienne Lebeau • 067 88 91 81
etienne.lebeau@acv-csc.be

Bruxelles • Brabant wallon

Évelyne Magerat • 02 557 86 36
evelyne.magerat@acv-csc.be

Hainaut

Danny Dubois • 071 23 08 73
danny.dubois@acv-csc.be

Liège • Verviers • Eupen

Nadine Vansteeger • 04 340 75 03
 (formation CNE et ISCO)
nadine.vansteeger@acv-csc.be
 Raymond Vrijdaghs • 04 340 75 03
 (formation FEC)
raymond.vrijdaghs@acv-csc.be

Namur • Luxembourg

Évelyne Zabus • 081 25 90 73
evelyne.zabus@acv-csc.be

Jeunes CSC

Secrétariat national

Responsable national

Bernard Dessy

02 244 32 17 • 0473 84 07 86

Bernard.dessy@acv-csc.be

Permanente Jeunes CSC

Déborah Kakolobango

02 244 32 20 • 0473 53 16 12

Deborah.kakolobango@jeunes-csc.be

Chargé de communication Jeunes CSC

Marie-Aude Calvagna • Robin Nicolas

0475 67 31 86 • 0473 53 75 55

Marie-aude.calvagna@jeunes-csc.be

Bruxelles

Estelle Depris

02 557 85 10 • 0472 55 39 97

bruxelles@jeunes-csc.be

Brabant wallon

Olivier Beeckman

067 88 47 71 • 0479 86 78 75

brabantwallon@jeunes-csc.be

Charleroi Sambre & Meuse

Cloé Clarat • Alix Albertuccio

071 23 09 88 • 071 23 09 87

0478 15 59 91 • 0491 54 19 90

charleroi@jeunes-csc.be

Hainaut occidental

Elodie Mass

069 88 07 35 • 0472 80 22 04

hainautoccidental@jeunes-csc.be

Liège • Verviers • Ostbelgien

Daphné Schmets • Romain Balant

04 340 72 14

0473 53 14 99 • 0470 71 17 89

liege@jeunes-csc.be

Luxembourg

Justine Leeman

063 24 47 99 • 0479 71 52 31

luxembourg@jeunes-csc.be

Mons • La Louvière

Imane Benabdelouahed

065 37 28 21 • 0485 81 93 97

monslalouviere@jeunes-csc.be

Namur

Faustine Grevesse

081 25 40 70 • 0476 68 23 42

namur@jeunes-csc.be

Nos secrétaires vous remercient...

Le suivi administratif des formations est un travail de précision. Il est grandement facilité si les règles sont respectées.

Lors de l'inscription

- accord de votre permanent indispensable ;
- trois formations (dans la liste ci-après) au maximum ;
- remplir toutes les rubriques du formulaire d'inscription (ex : nombre d'heures prestées par rapport au temps plein dans l'entreprise). Un seul inscrit par formulaire ;
- vous avez vérifié votre disponibilité (pas d'autre formation ou réunion ou rendez-vous privé le même jour, pas de vacances prévues...) ;
- vos demandes sont adressées à la bonne personne de contact (en-dessous du descriptif de chaque formation) ;
- lorsque l'attestation CEP arrive dans votre boîte aux lettres, transmettez-la directement à votre employeur. Gardez-en une copie avec la signature de votre employeur.

Avant la formation

- En cas de désistement, avertissez au plus vite la personne de contact, afin de libérer des places pour des militants en liste d'attente.
- Vérifiez dix jours avant la formation que votre libération (CEP ou syndicale) a bien été reçue.

Lors de la formation

- Présence requise durant toute la formation (9h-17h). En cas d'absence, même partielle, fournir un justificatif écrit (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.). Pour rappel, 10 % d'absence injustifiée vous font perdre votre droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent. Par exemple, une absence d'une demi-journée dans un module de 4 jours représente 12,5 % d'absence, donc entraîne une perte du droit.

Après la formation

- Une attestation d'assiduité vous est envoyée dans les semaines qui suivent la formation (comprenant aussi les dates du tronc commun). Faites-en une copie personnelle, avant de la transmettre à votre employeur.

Formulaires d'inscription

- L'inscription aux modules intersectoriels CNE (pages 16 à 31) peut se faire via le formulaire électronique : <https://forms.office.com/e/L6DtaQ1C6Z>
- L'inscription au moyen du formulaire papier présenté à la page suivante reste bien évidemment possible.



Merci !

Formulaire d'inscription

**Formations intersectorielles CNE délégués chevronnés 2026-2027
(présentées aux pages 16 à 31)**

Nom

Prénom

Numéro d'affiliation ou numéro de registre national

Date de naissance

Adresse - Rue + N

CP + Localité

Email

GSM

Je travaille :

- ☐ en Wallonie
- ☐ en Communauté germanophone
- ☐ à Bruxelles
- ☐ en Flandre

Nom du permanent

Employeur (nom du lieu de travail effectif)

Commission paritaire

Adresse du lieu de travail effectif - Rue + N°

CP + Localité

Durée d'un temps plein dans mon entreprise

Je travaille :

- ☐ à temps plein
- ☐ à temps partiel (horaire fixe : nombre d'heures de travail effectif)
- ☐ à temps partiel (horaire variable : nombre d'heures de travail effectif)

Type de libération :

- ☐ crédit syndical
- ☐ congé-éducation payé (tronc commun obligatoire)
- ☐ autre :

Je suivrai d'autres formations dans le cadre du congé-éducation payé en 2026-2027

- ☐ oui
- ☐ non

Si oui, merci de préciser :

- la formation :
- le nombre d'heures CEP :

- ☐ Je participerai - ☐ je ne participerai pas au tronc commun CNE (Qui veut la peau de l'Etat social ?), les 14 et 15/04.

Tronc commun obligatoire pour bénéficier du CEP (congé-éducation payé).

Je m'inscris au(x) module(s) suivant(s)

en cochant les dates qui me conviennent dans le tableau ci-dessous (max 3).

- ☐ Les luttes syndicales, d'hier à aujourd'hui31/03, 07/04
- ☐ IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l'entreprise17/11, 18/11
- ☐ IEF 2 - Eléments d'analyse économique, financière
et syndicale des sociétés commerciales31/03, 01/04
- ☐ IEF Non Marchand - Comprendre les comptes annuels16/02, 17/02
- ☐ Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT16/11, 17/11
- ☐ Méthodologie juridique09/02, 10/02
- ☐ Initiation en Bureautique :
 - ☐ Outlook, Excel, Word - Groupe 1 (SN)01/02, 10/02, 11/02
 - ☐ Outlook, Excel, Word - Groupe 2 (CSC Bouge)10/05, 11/05, 24/05
- ☐ Initiation en Bureautique : Teams, Zoom, Powerpoint18/01, 25/01
- ☐ Améliorer son écriture : prise de notes, PV, synthèses03/06, 10/06, 24/06
- ☐ Négociateur en entreprise08/04, 20/05
- ☐ Préparer et animer une assemblée18/03, 13/05, 18/06
- ☐ S'affirmer adéquatement dans le conflit07/12, 17/12, 18/12
- ☐ Formation Canva : créer des visuels efficaces pour l'action syndicale12/01, 19/01
- ☐ Formation à l'action directe et à la désobéissance civile11/02, 18/02
- ☐ Mieux impliquer les travailleurs dans notre travail syndical en entreprise
 - ☐ Nivelles - Groupe 1 :03/11, 03/12, 17/12, 11/02
 - ☐ Nivelles - Groupe 2 :19/11, 07/01, 04/02, 01/04
 - ☐ Liège :14/01, 18/02, 25/03, 20/05

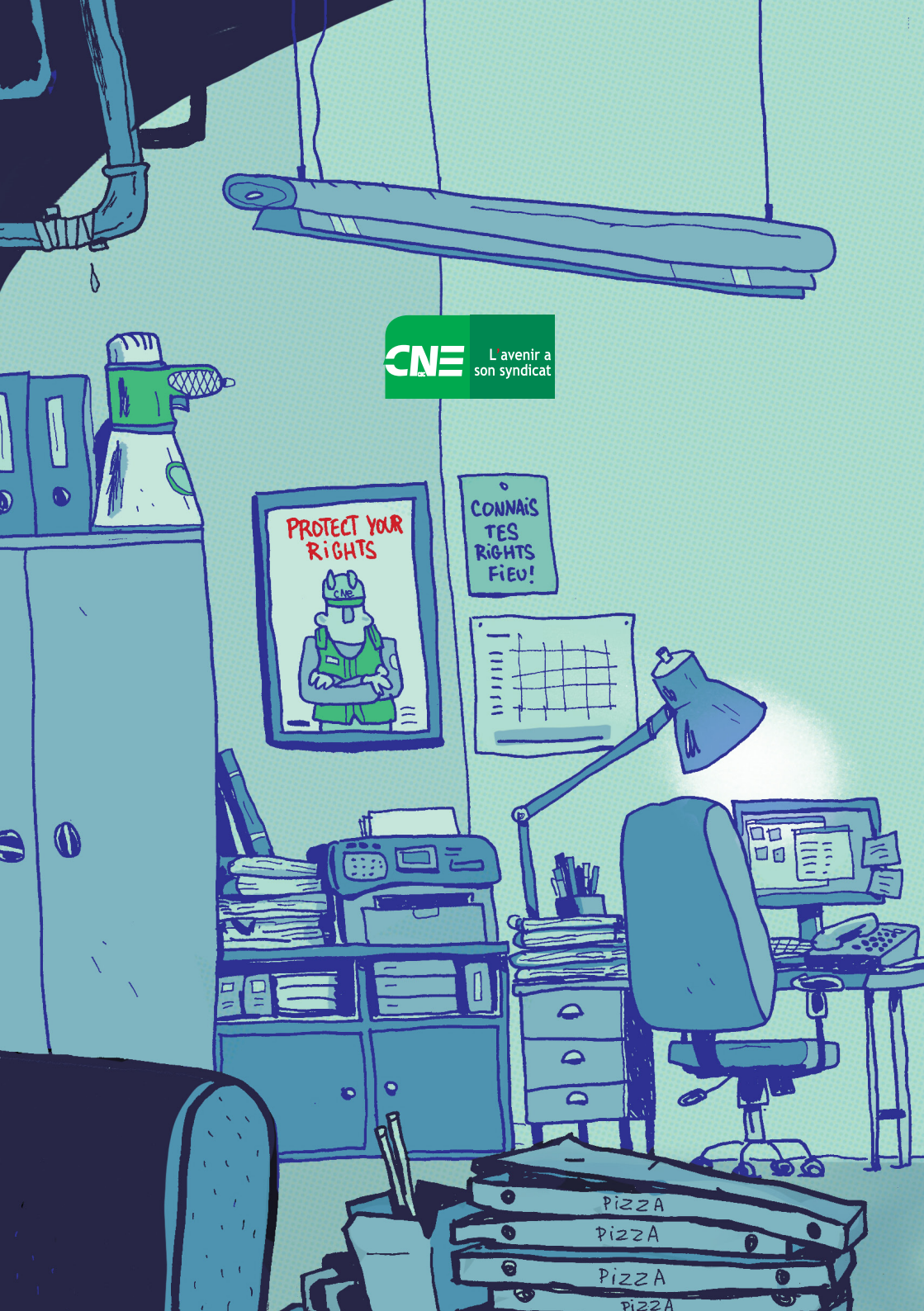
Date :

Signature du militant (obligatoire) :

Signature du permanent (obligatoire) :

Remarque : en vue de permettre une gestion collective des compétences au sein de l'équipe syndicale, nous vous demandons de faire signer ce document par votre permanent. Aucune inscription ne sera acceptée sans le formulaire d'inscription dûment complété.

A renvoyer au plus vite à **Isabelle Puvrez** - Avenue Robert Schuman, 52 à 1401 Nivelles (Bau-
lers) ou par mail à isabelle.puvrez@acv-csc.be.



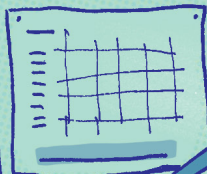
CNE

L'avenir a
son syndicat

PROTECT YOUR
RIGHTS



CONNAIS
TES
RIGHTS
FIEU!



PIZZA

PIZZA

PIZZA

PIZZA